

Objet : Précisions concernant la saisie des choix d'affectation

Madame, Monsieur,

Ce message vient compléter celui relatif à la saisie des choix définitifs d'orientation et d'affectation qui vous a été transmis le 2 mai 2022 via pronote et via le carnet de correspondance de votre enfant et qui se trouve encore sur le site du collège à l'adresse : <https://www.collegekarr.fr/article/saisie-des-choix-definitifs-dorientation-et-daffectation/>. Je n'y reviens pas et vous demande de vous y référer en cas de besoin.

Depuis le 9 mai, il vous est possible de saisir les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022. Pour plus de détails, je vous recommande de vous référer au tutoriel SLA consultable en cliquant sur le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/media/39923/download> . Vous pouvez également consulter le flyer suivant : <https://eduscol.education.fr/media/39926/download> .

**Attention, vous ne devez pas formuler une demande d'affectation dans une formation et un établissement, si votre enfant n'a pas l'intention de s'y rendre...En effet, à partir du moment où l'une des demandes formulées par vos soins a été obtenue, votre enfant devra s'y rendre obligatoirement et les recours seront rejetés.**

- ✓ **Formulation des vœux d'affectation** : Les familles peuvent formuler au maximum 10 vœux dans l'académie et 5 vœux hors académie. Un vœu correspond à l'association d'une formation et d'un établissement (public ou privé). **L'ordre des vœux est important** : L'élève se verra proposer une affectation selon le rang de classement de ses vœux.
  - ✓ **Cas de la formulation d'un vœu en 2<sup>de</sup> GT** : Les élèves sont affectés en priorité dans l'établissement de leur secteur, défini à partir de l'adresse du domicile des responsables légaux. Si vous souhaitez que votre enfant soit affecté en 2de GT dans son lycée de secteur, vous devez saisir le vœu correspondant. Les familles qui souhaitent que leur enfant soit affecté dans un autre lycée que celui de secteur, **doivent obligatoirement formuler une demande de dérogation**. Les demandes sont prises en compte dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement après affectation des élèves du secteur, en fonction de critères définis au plan national.
- Élèves souffrant d'un handicap
  - Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
  - Élèves boursiers au mérite ou sur critères sociaux
  - Élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité
  - Élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
  - Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
  - Convenances personnelles

Si vous souhaitez demander une dérogation, veuillez obligatoirement renseigner la fiche intitulée « demande de dérogation palier 3<sup>ème</sup> » qui est téléchargeable à l'adresse suivante : [https://www.projets.ac-nice.fr/affectation-lycee/wp-content/uploads/sites/8/2022/03/B1.-Fiche\\_demande\\_de\\_derogation\\_Affelnet\\_Post3eme\\_2022.pdf](https://www.projets.ac-nice.fr/affectation-lycee/wp-content/uploads/sites/8/2022/03/B1.-Fiche_demande_de_derogation_Affelnet_Post3eme_2022.pdf)  
Ce document est à rendre complété soigneusement et signé avec les pièces justificatives au professeur principal de votre enfant avant le 31 mai.

Lorsque vous saisissez votre choix d'établissement d'affectation, il est impératif de formuler une demande de dérogation qui ne peut porter que sur un vœu générique **et d'inscrire en dernière position un vœu de 2de GT dans l'établissement de secteur pour assurer l'affectation de votre enfant**. Si vous ne le faites pas, votre fils/fille risquerait de se retrouver sans affectation.

- ✓ **Formulation d'un vœu en apprentissage** : l'accès à l'apprentissage est réglementé selon l'âge du candidat. En effet, les élèves doivent avoir 16 ans pour signer un contrat d'apprentissage (contrat de travail) ou bien, remplir toutes les conditions suivantes :
  - - Justifier avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire,
  - - Atteindre l'âge de 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile,
  - - Bénéficier d'une promesse d'embauche écrite sous contrat d'apprentissage d'une entreprise prête à les accueillir dès lors qu'ils auront 15 ans révolus,
  - - Bénéficier de l'engagement d'un centre de formation d'apprenti (CFA) à les intégrer dans une formation préparant au diplôme visé.

Les familles qui souhaitent que leur enfant intègre un apprentissage, saisissent des vœux de recensement en apprentissage dans le service en ligne affectation. **Afin d'assurer l'affectation de votre enfant, il est vivement conseillé de saisir en premier des vœux sous statut scolaire en lycée professionnel puis les vœux d'apprentissage en dernier**. En effet, même si votre enfant est affecté sur un lycée professionnel, il pourra renoncer à cette affectation si un patron lui signe un contrat ensuite. Si votre enfant est intéressé, vous devez alors renseigner une fiche de liaison qui est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.projets.ac-nice.fr/affectation-lycee/wp-content/uploads/sites/8/2022/03/K1.-Fiche-liaison-CFA-et-listing-CFA-familles-2022.pdf>  
Ce document est à rendre complété soigneusement et signé au professeur principal de votre enfant avant le 31 mai.

- ✓ **Demande d'internat** : Les familles sont informées que la demande d'internat est à formuler directement auprès de l'établissement lors de l'inscription.
- ✓ **Demande d'admission dans les établissements privés** : Les familles doivent obligatoirement prendre contact avec le lycée souhaité afin de s'informer sur les conditions d'admission et d'inscription. Si la candidature est retenue, l'établissement d'accueil fournira une notification d'admission à la famille qui formulera le vœu dans le service en ligne d'affectation et donnera une copie de la notification d'admission au professeur principal de l'élève concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Principal

The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text 'LE PRINCIPAL' and 'Lycée Professionnel' around the perimeter, with 'Le Principal' in the center. The signature is a stylized, cursive mark in blue ink.